

Maréchal duc de la Feuillade, pour les obliger à s'inscrire audit terrier... ».

A la suite des plaintes des habitants et malgré les réclamations du sieur de Rilly, le lieutenant-général du duché de Roannais, cita ledit Mivière à comparaître devant lui pour justifier sa conduite, avec défense de continuer la confection dudit terrier (1).

Claude Chapuis de Foris succéda à son père comme seigneur de Rilly ; il portait déjà cette qualité dans un acte daté de 1708. Il rendait hommage, le 31 octobre 1725, à Hubert-François d'Aubusson de la Feuillade, duc de Roannais, pour sa terre de Rilly (2). Après la mort de Claude Chapuis, la terre de Rilly fut vendue par ses héritiers au sieur Jean Courtin, qui possédait déjà des terres assez considérables à Villerest.

V

Jean Courtin, seigneur de Rilly, rendait hommage, le 31 mai 1755, à dame Catherine-Scholastique Bazin de Bezons (3), duchesse de Roannais. A sa mort, il laissa la terre de Rilly à sa fille Jeanne-Marie Courtin qui avait épousé le comte Louis-Marie de Faultrières (4). La terre de

(1) *Plaintes et dénonciations contre Jacques Mivière, au lieutenant de la châtellenie de Saint-Maurice.*

(2) A la même époque André Chapuis, écuyer, sieur de Villette, levait aussi des droits féodaux sur la terre de Rilly.

(3) *Les fiefs du Forez.*

(4) En 1776, un procès s'engagea entre dame Scholastique Bazin de Bezons, comtesse douairière de la Feuillade, usufruitière du duché de Roannais, d'une part, et sieur Louis-Marie de Faultrières et dame Jeanne-